



Pourquoi un réseau ?

Les 3 axes stratégiques du réseau RES'OCC



Fédérer

- Tous les **acteurs et parties prenantes en Occitanie**
- Participer à la **dynamique nationale**
- Organiser des **événements régionaux**
- Communiquer sur **l'offre de services**



Appuyer la montée en compétences

- **Animer de groupes de travail thématique** : Numérique Responsable, EPI, Mobilier de réemploi, économie circulaire BTP,...
- Organiser des **matinales techniques départementales**
- Donner accès à un **centre de ressources**
- Interroger le **Guichet vert**
- Concevoir et Animer la **Fresque des Achats Publics DURABLES**
- Proposer un **accompagnement au MOOC Achats Durables**



Structurer

- Animer et structurer **la gouvernance**
- Pérenniser le **réseau**



Les réseaux régionaux de l'achat public durable, vos interlocuteurs sur le terrain

- **Un objet commun** : l'appui à la montée en compétences « achats publics durables » des territoires
- **Un portage varié** selon les territoires
- **Un maillage efficace** pour les territoires
- **Des missions diverses** : sensibilisation, formation, journées techniques, outillage, groupes de travail ...
- **Une coordination nationale** assurée par le CGDD



Soutenu par



Qu'est-ce que le PNAD ?

PNAAPD (2007-2010)

- 1^{ère} édition : rappel de l'état des textes et des ressources disponibles



PNAAPD (2015-2020)

- 2^e édition : fixe des objectifs stratégiques et des actions thématiques pour l'horizon 2020



PNAD (2022-2025)

- 3^e édition : renforce les objectifs et accompagne le déploiement de la loi Climat et Résilience

Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable, revient sur les enjeux et les objectifs de ce troisième plan (2022-2025) pour des achats durables :





Qu'est-ce que le PNAD ?

Le **Plan national pour des achats durables** : cette feuille de route nationale a vocation à structurer l'action en faveur des **achats socialement et écologiquement responsables** et à fédérer les différents acteurs concernés, aux échelons nationaux comme locaux.

Les objectifs :

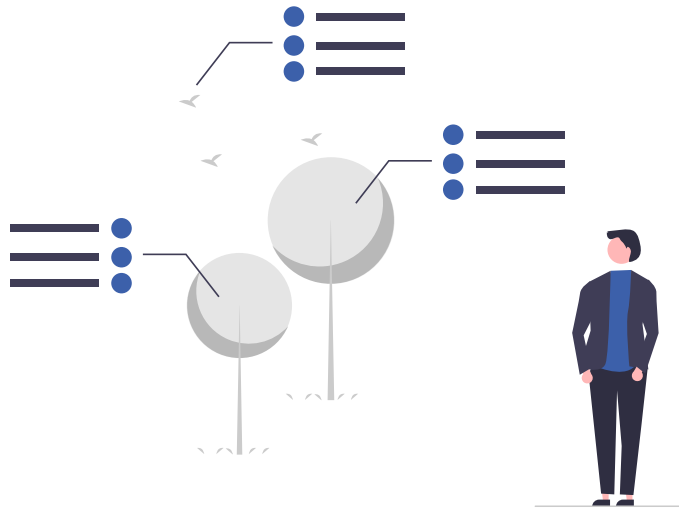
Objectif 1

D'ici 2025, 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération environnementale

Objectif 2

D'ici 2025, 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération sociale

Les achats publics durables : définition



« Achat durable » = « achat responsable »

Deux termes pouvant être utilisés de façon équivalente.

Qu'est ce qu'un achat responsable ?

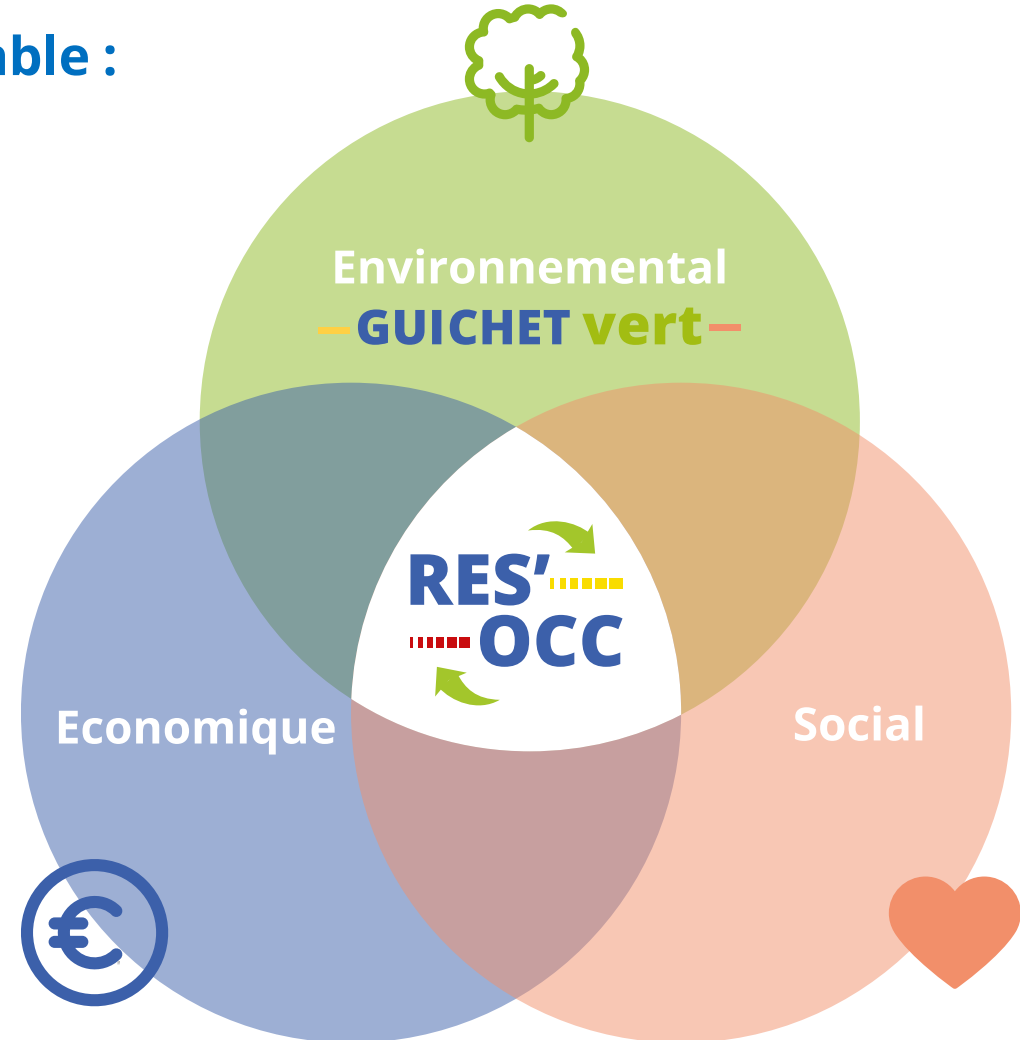
La notion de développement durable :

Permettre :

- › Un développement économique efficace,
- › Socialement équitable,
- › Ecologiquement soutenable

3 piliers :

- › Respect de l'environnement
- › Efficacité économique
- › Équité sociale
- › + 1 pilier transversal : la gouvernance





Un contexte réglementaire favorable



2015

• Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (**TECV**)



2018

• Loi **EGalim** : pour une alimentation saine, sûre et durable pour tous

2019

• Loi d'Orientation des Mobilités (**LOM**)

2020
/24

• Loi **AGEC** : pour une transition vers l'économie circulaire



2021

• Loi **Climat & Résilience**
• Loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (**REEN**)

2023

• Loi **Industrie Verte**





Un contexte réglementaire favorable

La loi Transition énergétique pour la croissance verte

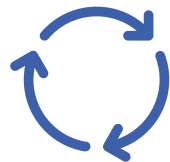
Articles 8 et 14

Rénovation des bâtiments en vue d'économiser l'énergie



Article 70

Transition vers une économie circulaire en encourageant la commande publique à acquérir des biens issus du réemploi



Article 36 et 37

Développement d'une offre de transports propres

Article 76

Ajoute la dimension écologique aux schémas de promotion des achats publics socialement responsables



Un contexte réglementaire favorable

La loi EGAlim et la commande publique durable

Article 24

Objectifs d'approvisionnement pour la restauration collective : 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de bio



Réduction du gaspillage et information

- Obligation de faire un diagnostic et mettre en place une démarche
- Information aux convives des parts de produits (SIQO/BIO)

Substitution des plastiques

À partir du 1er janvier 2025, l'utilisation de contenants alimentaires en matière plastique est interdite



Diversification des sources de protéines

- Un menu végétarien hebdomadaire
- Pour l'Etat, une option végétarienne quotidienne dès le 1^{er} janvier 2023



Un contexte réglementaire favorable

La Loi d'orientation des mobilités

Réorientation des investissements en faveur des transports du quotidien

Hausse des moyens pour l'entretien des réseaux existants



Forfait mobilité durable

Jusqu'à 400 €/an pour aller au travail en covoiturage ou en vélo par les employeurs

Objectif de neutralité carbone en 2050

Inscrit dans la loi conformément au Plan climat : - 37,5 % d'émissions de CO2 d'ici 2030

Zones à faibles émissions pour un air plus respirable

Permet aux collectivités de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants





Un contexte réglementaire favorable

La loi AGEC et la commande publique durable

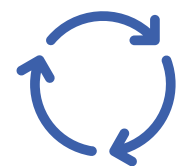
Article 56

Lors de l'achat de constructions temporaires, les acheteurs ne peuvent exclure celles ayant fait l'objet d'un reconditionnement pour réemploi



Article 60

Obligation d'achat de pneumatiques rechapés pour l'État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs



Article 58

Achat de produits issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées

Reporting AGEC

Obligation de déclarer annuellement les dépenses relatives à l'achat des produits visés par l'article 58





Un contexte réglementaire favorable

La loi REEN et la commande publique durable

Article 15

À partir du 1er janvier 2023 tous les achats publics de produits numériques devront posséder un indice de réparabilité.

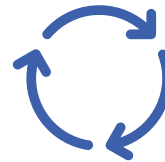
Article 35

Les communes de plus de 50 000 habitants définissent au plus tard le 1er janvier 2025 une stratégie numérique responsable



Article 16

Favoriser le réemploi, la réutilisation des équipements informatiques de moins de 10 ans de l'État et des collectivités
Équipements de plus de 10 ans -> recyclage



Décret n° 2023-266

Modalités de réemploi et réutilisation des équipements réformés de l'État et des collectivités



Un contexte réglementaire favorable

La loi Industrie Verte et la commande publique durable

Nouveaux motifs d'exclusion

- BEGES
- Rapport de durabilité
- Principe de réciprocité

Prise en compte du critère environnemental

- Accélération de la mise en œuvre
- Au moins un critère environnemental



Extension des SPASER

- Etat soumis à l'obligation
- Axes obligatoires
- SPASER mutualisé

Conditionnement des aides publiques à la transition écologique et énergétique

- BEGES ou bilan simplifié



Un contexte réglementaire favorable

La loi Climat et Résilience et la commande publique durable



Renforcement des SPASER

- Renforcement du contenu
- Obligations de publicité

Prise en compte des ODD dans les spécifications techniques

- Extension de la prise en compte aux spécifications techniques
- Introduction de considérations dès la définition du besoin

Prise en compte de l'environnement dans les conditions d'exécution

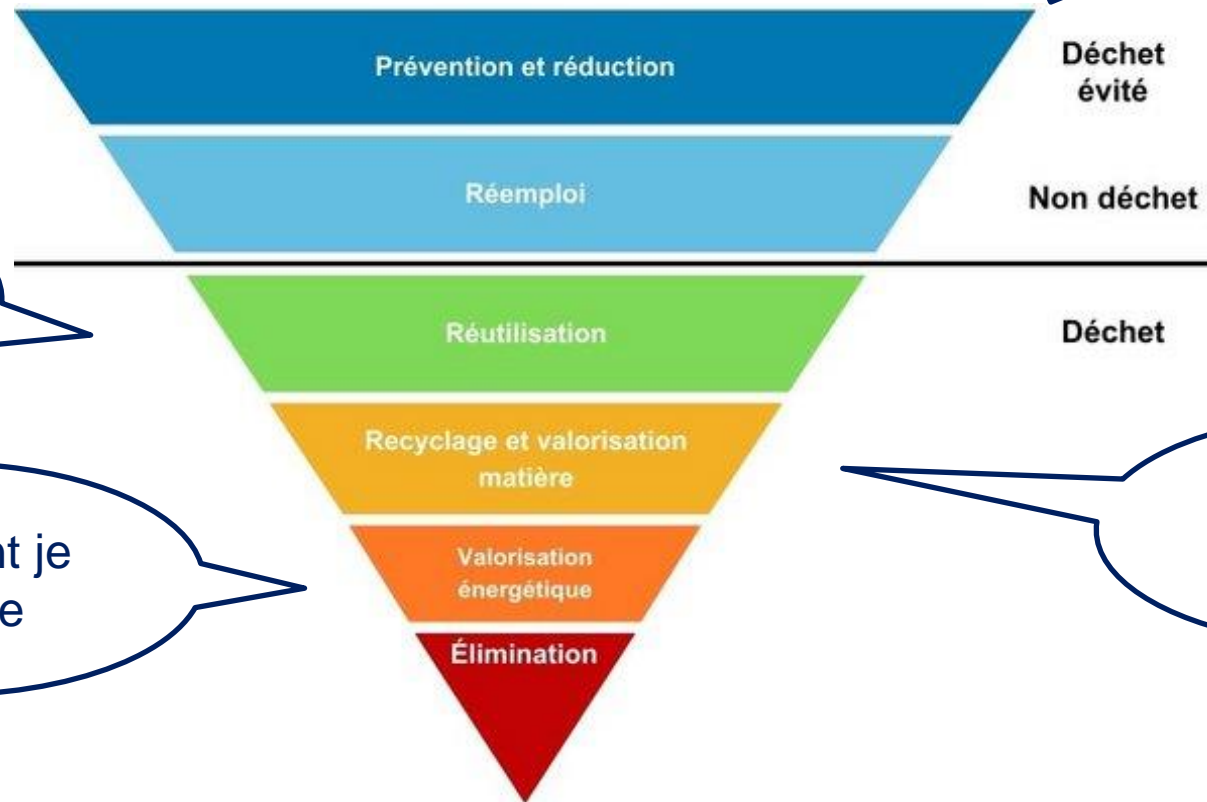
- Obligation d'inclure des conditions d'exécution de ce type

Prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre

- Retenir au moins un critère d'attribution



Quels enjeux ?



Sensibilisation / Prévention

Comment je réemploi

Comment je réutilise

Comment je valorise

Comment je recycle

Comment j'élimine



Quels outils pour m'accompagner ?

Le guichet vert est un **service gratuit de conseil environnemental** de premier niveau proposé aux acheteurs publics dans le cadre du Plan national pour des Achats Durables (2022-2025)

Ce **conseil de proximité** est assuré par le **réseau régional de la commande publique RES'OCC** afin de participer à l'atteinte de l'objectif de **100% des achats publics comprennent au moins une considération environnementale**

Qui est concerné ?

Toute structure soumise au code de la commande publique

1

J'ai un projet d'achat / de structuration de ma démarche

[LA CHARTE >](#)

2

Je contacte le Guichet Vert Occitanie en complétant le formulaire

[LE FORMULAIRE >](#)

3

L'animateur Guichet Vert d'Occitanie me contacte et je reçois une réponse écrite par mail



Quels outils pour m'accompagner ?

Le réseau Régional Occitan avec sa feuille de route 2024 pour RES'OCC :

- Lancement du Centre de ressources en ligne
- Conception et déploiement de la Fresque des achats publics durables
- Accompagnement collectif au MOOC (formation en ligne) Achats durables
- Déploiement du réseau et des adhésions sur les territoires

Thématiques sectorielles :

- Mobilier de réemploi
- BTP Economie Circulaire

Thématique transversale :

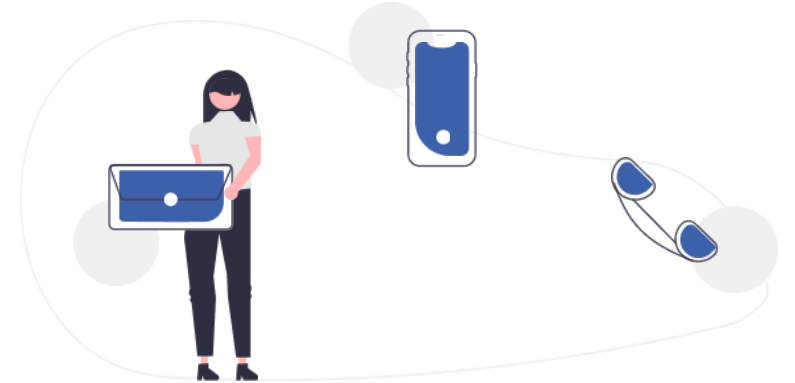
- Coût global / ACV / Economie de la fonctionnalité

Actualités et veille :

- Loi AGEC avec sa mise à jour
- Règlementations à venir



Nous contacter



-  **Blandine Menard**
-  **07 86 66 90 89**
-  **resocc@synethic.fr**
-  **www.synethic.fr/resocc**
-  **[Réseau régional RES'OCC](#)**



Soutenu
par





MERCI
de votre attention